



FORMATION PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE – MODULE JEUNE

Public concerné

Tout public à partir de 18 ans

Nombre de stagiaires

8-16

Durée

14 heures / 2 jours ou 4 demi-journées

Prérequis

Aucun

Encadrement

Formateur accrédité en Premiers Secours en Santé Mentale

Taux de réussite

100%

Modalités d'accès à la formation

Aucune.

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Equivalence / Passerelle / Allègement

/ Débouchés

Non / Non / Non / Non

Modalités d'accès aux personnes en

situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise
Nous consulter

Intra entreprise
Nous consulter

Objectifs de formation

Le salarié sera capable :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner des informations adaptées.
- Mieux faire face aux comportements agressifs

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, exercices pratiques adaptés en sous-groupe.

Evaluation et certificats

Évaluation de la montée en compétences des apprenants tout au long de la formation. Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail)

Maintien et actualisation des compétences

Aucune recommandation de la part du dispositif.

Aspect réglementaire

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

L4121-1 du code du Travail

Formation réalisée en partenariat avec un formateur certifié PSSM.

Contenus

Des troubles de santé mentale émergents :

- Dépression
- Problèmes d'anxiété
- Troubles du comportement alimentaire
 - Psychose
- Problèmes liés à la dépendance

Crises en santé mentale :

- Pensées et comportements suicidaires
 - Automutilations non suicidaires
 - Attaques de panique
 - Evènements traumatiques
 - Etats sévères de psychoses
- Effets sévères liés à l'utilisation de l'alcool et de substances toxiques
 - Comportements agressifs

Clôture de la formation : retour sur les attentes, aspects administratifs (post-test, questionnaire de satisfaction...)